



Prime d'ancienneté suite démission en CDI

Par Isabel

Bonjour Mr,Mme.

Je voulais savoir les droits à la suite d'une démission.

Je suis employée à domicile chez plusieurs particuliers en CDI.Je suis déclaré par chèque emploi service.Et suite à mon déménagement je me suis démissionnée de mes employeurs.Je voulais savoir si j'ai le droit à la prime d'ancienneté,car ça fait 8 ans que je travail pour la plupart de mes employeurs?Si oui comment en fait le calcul pour la prime de l'ancienneté ?

Cordialement Isabel